

Les trouvailles de Saint-Sulpice et nos grandes collections locales

Autor(en): **Gruaz, Julien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cependant, pour certaines raisons, il n'a pas été fait mention dans la lettre envoyée.)

Enfin, quant aux deux batz, que selon le sus-dit préavis, chaque enfant fréquentant l'école devait payer par trimestre, LL. Ex. préfèrent d'en dispenser ces gens et d'en prendre le montant à leur charge afin de leur rendre, par cette allègement, la fréquentation du culte divin d'autant plus agréable. L'exécution de ce qui précède incombant à MM. les Trésoriers et Bannerets romands, ils chargent par les présentes M^r le Bailli de faire délivrer à l'avenir cette pension, d'en rendre compte à LL: EE. et de la faire inscrire en son lieu, pour mémoire. Puis quant au dernier point concernant la dispense des deux batz, leurs dites Excellences ont bien voulu accorder et assigner au régent, en leur place, dix florins par an.

E. DUPRAZ, ch.

LES TROUVAILLES DE SAINT-SULPICE ET NOS GRANDES COLLECTIONS LOCALES

Dans un musée archéologique de province, ce qui nous intéresse tout particulièrement, ce sont les antiquités tirées du sol, car elles nous permettent d'envisager les occupations ethniques d'un pays ou d'une contrée. Rien n'est plus édifiant pour la connaissance des époques préhistoriques que la découverte d'une station lacustre ou d'une nécropole gauloise.

De même, quand il s'agit de l'époque contemporaine des grandes invasions, où l'humanité, après la désagrégation d'une longue et brillante civilisation telle que fut celle de Rome, se revoit plongée dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance, l'historien et l'archéologue, privés de monu-

ments écrits, n'ont plus pour les renseigner sur les mœurs et la vie des peuples qui ont vécu alors, que les mobiliers qu'on a retirés de leurs cimetières pour les grouper et les classer dans les musées. Il arrive bien rarement dans nos contrées que ces mobiliers réalisent l'abondance et la variété parce qu'ils répondent à des occupations très restreintes.

Sur les bords du Léman, nous ne connaissons pour les âges de la pierre et du bronze, par exemple, que les stations de Morges qui ont valu à notre musée, grâce au don Forel, des collections d'une remarquable richesse.

Quant aux antiquités datant de la période postromaine ou barbare, leurs découvertes ont été fréquentes, sans répondre cependant à des établissements développés.

Jusqu'en 1910, date de la découverte du cimetière mérovingien de Saint-Sulpice, notre musée comptait dans ses séries burgondes de nombreuses plaques de ceinturon, dont plusieurs richement damasquinées, provenant de tombes trouvées à Ferreyres, à Daillens, à Denezzy, à Sévery. Mais en fait de collections qui se ramenassent à des établissements étendus, on n'y voyait figurer que celle du cimetière de Bel-Air près Cheseaux, lequel fut exploré méthodiquement en 1841 et en 1856 par Frédéric Troyon.

La description des tombeaux de Bel-Air publiée par Frédéric Troyon nous reste comme un précieux document de l'occupation de notre pays par les Burgondes.

En avril 1910, M. Albert Simon, ingénieur, étant en excursion dans le territoire de Saint-Sulpice et passant près des carrières de sable qu'on y exploite, aperçoit, tout par hasard, des dalles de tombes et des ossements épars jonchant le sol. Aussitôt il prend conscience de ces valeurs, perdues déjà dans d'inquiétantes proportions pour la science, et il se met en devoir de faire assurer un service d'exploration régulier des lieux au fur et à mesure de l'exploitation du sable.

Il communique au Département de l'instruction publique un mémoire circonstancié de tout ce qu'il a vu et constaté.

M. Simon marque ainsi son vif intérêt pour ces découvertes et il en assure généreusement, par avance, l'acquisition à notre musée.

Le Département ne tarde pas à conclure un arrangement avec le propriétaire de la carrière, M. Freymond. Pendant cinq mois le service des Monuments historiques procède à des fouilles régulières, que le personnel du Musée historique reprend à son tour, en septembre 1910, pour les continuer et les achever au milieu de l'été de 1911.

La vitrine consacrée dans notre musée aux objets du cimetière franc de Saint-Sulpice, dont deux cents tombes furent explorées méthodiquement, nous met aujourd'hui en présence de la troisième grande collection sortie de notre sol, les deux précédentes étant, comme nous l'avons vu, celles de Morges et de Bel-Air près Cheseaux.

Un travail intitulé *Le cimetière mérovingien de Saint-Sulpice* et illustré de planches en couleurs, signé A. de Molin et J. Gruaz fut publié en 1912 dans la *Revue Charlemagne*, dirigée par M. l'abbé Besson.

C'est grâce à cette revue d'une haute tenue scientifique et artistique, qu'un tirage à part de trois cents exemplaires put être assuré à notre mémoire.

Comme nous l'avons vu, l'exploration du cimetière mérovingien avait pris fin en 1911.

Un an après, les exploitations de carrière nous permettaient de lever un nouveau voile sur le passé de la contrée de Saint-Sulpice.

Nous nous trouvons soudainement en présence d'une nécropole beaucoup plus ancienne que la précédente. Nous rétrogradions d'au moins neuf siècles et nous nous trouvons transportés dans la période gauloise ou du La Tène I.

Les fouilles commencées en juillet 1912 se poursuivirent activement jusqu'en 1914. Elles furent considérablement ralenties par le fait de la guerre qui paralysa toute activité dans le chantier des carrières. Aujourd'hui, il y aurait lieu encore d'explorer avec fruit un terrain assez vaste, situé à l'est de l'agglomération des tombes qui nous ont livré les plus beaux objets.

M. A. de Molin, dont la mort nous a privé de travaux qui eussent été d'un grand profit pour la science, avait compté publier avec nous dans l'*Indicateur des Antiquités suisses* un grand travail d'ensemble sur le cimetière gaulois, une fois son exploration totale achevée.

Bien que cette condition ne fût pas remplie, nous pensâmes qu'il était dans l'intérêt des nombreuses séries d'objets recueillis dans plus de quatre-vingt-dix tombes, et vu, d'autre part, l'interruption forcée des fouilles, de faire connaître aux savants et à tous ceux qui s'intéressent à notre archéologie locale, les importants résultats déjà acquis à la suite de deux ans d'exploration.

M. D. Viollier, conservateur au Musée national, dont la compétence est la plus marquée chez nous dans le domaine de l'archéologie de La Tène, voulut bien se joindre à nous et nous assurer sa collaboration au travail paru dans l'*Indicateur* n° 4, 1914 et n° 1, 1915, sous le titre *Le cimetière gaulois de Saint-Sulpice*, dont fut réalisé un tirage à part de cent exemplaires.

La vitrine consacrée aux objets recueillis dans la nécropole gauloise et dont la plus grande partie constitue un don généreux de M. Albert Simon, répond à la quatrième grande collection tirée de notre sol.

Les tombes qui ont livré les objets les plus remarquables et les plus nombreux sont celles qui portent les numéros 21, 40, 41, 44, 48, 57.

Nous signalerons pour la sépulture vingt-et-unième les deux petits masques de verre de provenance phénicienne, dont on a trouvé des types analogues à Carthage, à Santa-Lucia (Istrie) et à Vitry-les-Reims dans la Marne.

L'éminent archéologue J. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, les a fait figurer dans son second Manuel qui traite de l'époque de La Tène.

Quelque temps après la publication de ce bel ouvrage, M. Déchelette mourait héroïquement à la tête de la compagnie qu'il commandait durant la bataille de l'Aisne.

La mort de M. Déchelette, dont on devait attendre encore d'importants travaux, a causé à la science une perte d'autant plus regrettable que prématurée.

Rappelons, au moins, les deux principales publications de ce savant :

Les vases céramiques de la Gaule romaine, ouvrage sur lequel je me suis basé pour la détermination et la classification des nombreuses poteries du Musée d'Avenches en 1913.

Puis, *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, en deux volumes.

Pour les autres tombes dont les mobiliers étaient les plus riches, nous renvoyons nos lecteurs à l'excellent résumé que M. Victor Bourgeois a donné de notre travail, en 1915, dans la *Revue historique vaudoise*.

La chronologie du cimetière gaulois de Saint-Sulpice peut être fixée au moyen des différents types d'objets trouvés dans les tombes et particulièrement au moyen des formes diverses qu'affecte la fibule, cette épingle destinée à fixer le vêtement chez les peuples anciens.

D'après Déchelette, l'époque gauloise ou de La Tène se divise comme suit :

La Tène I, de 500 à 300.

La Tène II, de 300 à 100.

M. Viollier admet l'identité d'époques, ou synchronisme, entre les pays méditerranéens et les pays du centre de l'Europe.

Mais, logiquement, selon lui, chaque fois qu'une nouvelle forme d'objet apparaissait en Italie, un certain temps, qu'il évalue à une cinquantaine d'années, devait se passer avant qu'elle fût introduite chez nous.

De ce fait, il fait débiter le La Tène I dans nos contrées aux environs de 450 et lui assigne comme fin les environs de 250, au lieu de 300 qu'il faut admettre hors de chez nous avec Déchelette.

L'époque du La Tène II part de 250 et aboutit à 58, moment de l'émigration des Helvètes et début du La Tène III chez nous, lequel se confond avec la civilisation romaine. La chronologie de notre cimetière gaulois relève entièrement du La Tène I, compris comme nous l'avons vu entre 450 et 250.

Cette période de deux siècles comporte d'après Viollier trois phases :

La première est le La Tène I^a, comprise entre 450 et 400.

La seconde le La Tène I^b, comprise entre 400 et 325.

La troisième le La Tène I^c, comprise entre 325 et 250.

Les sépultures gauloises de Saint-Sulpice appartiennent surtout aux deux dernières phases ; quelques autres à la première. Une seule appartient au La Tène II.

En se basant sur ce que les fouilles nous ont permis de constater jusqu'ici, le cimetière gaulois de Saint-Sulpice aurait donc été utilisé jusqu'en 250.

Il y aura lieu, d'ailleurs, de voir si les explorations futures nous amèneront à modifier cette chronologie provisoirement établie.

A l'aide de nos découvertes et de celles qui les ont précé-

dées, on peut reconstituer à Saint-Sulpice si ce n'est tous, du moins les principaux âges de l'humanité.

Cependant, à notre connaissance, aucune découverte n'y a trahi véritablement jusqu'ici l'occupation romaine.

Levade cite dans son *Dictionnaire* un grand nombre de tombes découvertes en 1802, où l'on recueillit des urnes lacrymatoires en terre cuite, un anneau d'or, une boucle d'oreille, des perles de verre, des agrafes et des glaives en fer.

Il nous a d'abord été impossible de situer le lieu de cette trouvaille que Levade désigne sous le nom de *Vineuve*.

Ce lieu ne figure pas sur les plans de Saint-Sulpice et les habitants de Saint-Sulpice l'ignorent, ce qui est assez étrange.

Quant aux objets trouvés dans ces tombes, leur désignation même nous permet de les assimiler à ceux de notre cimetière franc.

Les prétendues urnes lacrymatoires ne devaient pas être autre chose que des poteries du type de celles qu'on a trouvées dans nos sépultures barbares. Nous tenons d'une personne de Saint-Sulpice, très bien renseignée pour en avoir été témoin, qu'on trouva aussi, il y a quelque vingt ou trente ans, dans un domaine situé au nord de Saint-Sulpice et désigné sous le nom de *sus l'Ochettaz*, quelques tombes qui renfermaient des poteries datant des V^{me} ou VI^{me} siècles, à n'en pas douter, d'après la description qui nous en fut donnée. Quant aux autres objets cités par le *Dictionnaire* de Levade : les agrafes et les perles de verre, ils sont caractéristiques du mobilier franc.

Donc, cette seule trouvaille importante que Levade signale à Saint-Sulpice comme étant d'époque romaine, doit avec la plus grande probabilité, même avec certitude, être attribuable à l'époque mérovingienne.

Dans un domaine où la terre d'ensemencement a été aussi

fréquemment remuée et retournée qu'à Saint-Sulpice, il est surprenant qu'on n'y ait jamais découvert des murs de fondation, des inscriptions et surtout de la tuile romaine comme à Vidy.

Le territoire de Saint-Sulpice aurait-il cessé d'être occupé à partir des temps où le bourg de Lausonnium s'est établi à Vidy, c'est-à-dire pendant les un ou deux derniers siècles de l'époque gauloise et les trois ou quatre suivants de l'époque romaine? Il nous semble possible que, les deux établissements étant distants à peine de trois quarts d'heure de marche, l'un ait été absorbé plus ou moins complètement par l'autre.

Si l'on se représente maintenant l'occupation du territoire de Saint-Sulpice d'une manière générale, à travers les âges, les établissements connus jusqu'ici se ramènent à trois époques :

I. *L'époque lacustre*, attestée par des pilotis, les uns d'époque indéterminée encore (pierre ou bronze) situés dans le voisinage des Pierrettes, à vingt minutes à l'est de Saint-Sulpice, les autres, proches de l'estuaire de la Venoge.

II. *L'époque gauloise*, ou de La Tène, attestée par le cimetière exploré de 1912 à 1914 et accusant actuellement une centaine de sépultures.

III. *L'époque barbare*, représentée par le cimetière mérovingien exploré de 1910 à 1911 jusqu'à concurrence de deux cents tombes.

Si nous envisageons l'occupation barbare du pays de Vaud tout entier, nous la signalerons dans mainte localité : à Sévery, à Daillens, à Denezy, à Prilly, à Bière, à Chardonne, à Tolochenaz, à Ferreyres, à Arnex en Romanel. Ces trois dernières localités ont rappelé l'époque burgonde d'une manière très notable par le nombre des tombes qu'on y a découvertes, surtout à Tolochenaz et à Arnex. Mais, jusqu'ici,

c'est Bel-Air et Saint-Sulpice qui marquent les deux plus grands établissements des peuples envahisseurs du V^{me} siècle.

La nécropole de Bel-Air est postérieure à celle de Saint-Sulpice et a été utilisée jusqu'aux temps de Charlemagne, comme l'ont prouvé les trouvailles de deniers au monogramme de ce prince.

La nécropole de Bel-Air accuse un mobilier essentiellement burgonde : scramasaxes, grands et petits couteaux, agrafes de ceinturon munies d'un ardillon développé, etc.

La nécropole franque de Saint-Sulpice, très pauvre en armes — on n'y a recueilli qu'une seule épée — nous a livré un mobilier de nature et d'aspect bien différents de celui de Bel-Air. Les séries consistent surtout en fibules à rayons de bronze ou cloisonnées, fibules animaliformes, petites agrafes en potin, le tout accusant une bijouterie caractéristique de l'art franc.

Comme les objets de cette nature dominant dans le cimetière barbare de Saint-Sulpice, M. A. de Molin avait émis l'hypothèse suivante quant à l'origine de la population qui les avait possédés et portés.

« Il est possible que le général romain, Aetius, après ses victoires sur les Francs ripuaires, en 431-432, en ait transporté un certain nombre dans la Suisse romande actuelle, comme il devait le faire pour les Burgondes en Savoie. »

Les morts couchés dans les sépultures de Saint-Sulpice depuis le V^{me} siècle de notre ère rappellent une des époques les plus tourmentées et les plus sombres de l'humanité. Avec eux, nous évoquons même tout le passé des grandes invasions.

Qu'on se représente la situation de l'Europe au V^{me} siècle, où, à un moment donné, les Francs et les Burgondes pénètrent chez nous et y prennent pied.

La Gaule, dont le midi, particulièrement, reste dépositaire de la civilisation romaine, depuis environ cinq siècles, est gouvernée par le général romain Aetius, au nom de Valentinien III, successeur d'Honorius.

Successivement, de 425 à 436, Aetius, avec une armée composée d'Alains, de Sarmates et de fédérés de toute race bat les Visigoths qui veulent s'étendre vers le Rhône et la Loire; il force les Bourguignons à abandonner le pays entre le Rhin et la Moselle où ils se sont avancés; il repousse les Francs vers l'Escaut et la Dyle.

Après ces campagnes, il se trouve en face d'une invasion aussi formidable qu'inattendue. Attila, à la tête des Huns, glorieux du titre que, sans hypocrisie, il se donne lui-même, de fléau de Dieu et de marteau de l'univers, après avoir ravagé l'empire de l'Orient jusqu'à Constantinople, s'avance en conquérant vers l'Occident et entre dans la Gaule.

Mais Aetius, déjà, a su grouper habilement autour de lui les différents peuples qu'il avait contenus avec énergie quelques années auparavant. Dépossédés récemment par les Huns, les Visigoths ne voulaient pas leur céder leur territoire; les Bourguignons étaient menacés comme ceux-ci. Quant aux Francs, ils se divisèrent au moment du danger: les uns, les Saliens, commandés par Mérovée, marchèrent avec les Romains. Les autres, de la rive droite du Rhin, s'unirent aux Huns dans l'espoir de piller.

Bien qu'à la tête d'une armée formée d'éléments disparates: Gaulois, Visigoths, Bourguignons, Francs, Sarmates, Aetius n'en représentait pas moins toujours la civilisation contre la barbarie, la violence et le pillage.

Grâce à lui, enfin, l'an 451 (date mémorable) Attila fut vaincu dans les champs catalauniens en Champagne et la civilisation européenne se trouva sauvée.

Le premier cimetière exploré à Saint-Sulpice appartenait, comme nous l'avons vu, très probablement, à une population franque qui avait occupé le lieu depuis le milieu du V^{me} siècle jusqu'au milieu ou à la fin du VII^{me} siècle, cette dernière limite paraissant être celle où le cimetière cesse d'être utilisé.

Que devient la population de Saint-Sulpice à partir de cette époque? Si aucune trace n'en révèle l'existence pendant les VIII^{me} et IX^{me} siècles, nous n'en sommes pas moins porté à croire que la petite communauté reste fixée au sol où sont venus s'établir les ancêtres, et c'est bien elle, sans doute, que va retrouver et grouper autour de ses murs, l'église du prieuré dont les parties les plus anciennes paraissent remonter à la fin du X^{me} siècle.

Fondé à cette époque par des Bénédictins, le prieuré de Saint-Sulpice passe, à la fin du XI^{me} siècle, aux mains de Saint-Robert, abbé de Molesme en Champagne.

Ainsi, la contrée de Saint-Sulpice nous rappelle à peu près tout le moyen âge: d'abord par son cimetière franc, ensuite par ce bijou d'architecture romane qu'est son prieuré, dont le chœur et le clocher à flèche quadrangulaire s'encadrent si bien des lignes de peupliers dont le feuillage argenté tamise le fond bleu du lac.

Enfin ce qui rappelle encore l'époque médiévale de Saint-Sulpice, ce sont les noms de lieux qui figurent toujours sur le plan communal, noms très anciens qui nous ramènent aux quartiers de l'Abbaye, de *La Tour*, de *La Vigne des Chantres*, de *La Confrérie*. Ailleurs, c'est le *Marquisat*, ailleurs, *En Jérusalem*, etc.

Rien ne saurait être plus évocateur que ces noms qui s'harmonisent si bien encore avec le caractère à la fois monastique et romantique que le domaine de l'Abbaye a su garder d'une manière très frappante. Julien GRUAZ.